Embargo : le 23 octobre 2026 à 08h30

Négociations salariales Coop 2027 : augmentations générales des salaires accordées

23 octobre 2026 – Les partenaires sociaux Unia, Syna / OCST, l'Union des Employés de Coop ainsi que la Société suisse des employés de commerce et le détaillant Coop ont conclu un accord au terme des négociations salariales pour 2027. Coop consacre au total 1,1 % de la masse salariale aux augmentations de salaire pour l'an prochain. Tous les employé-e-s dont le salaire mensuel ne dépasse pas 4900 francs bénéficieront de hausses salariales d'au moins 1,1 %. Une enveloppe de 1,1 % est allouée aux augmentations individuelles pour les salaires de plus de 4900 francs. La hausse convenue préserve le pouvoir d'achat et envoie un signal positif pour les années à venir.

Les partenaires sociaux Unia, Syna / OCST, l'Union des Employés de Coop ainsi que la Société suisse des employés de commerce et Coop ont finalisé les négociations salariales annuelles par la signature d'un accord. Coop consacre au total 1,1 % de la masse salariale aux augmentations de salaire pour l'an prochain. Pour les partenaires sociaux, il est essentiel que tous les salaires mensuels inférieurs ou égaux à 4900 francs soient revalorisés d'au moins 1,1 %. Cela permet de poursuivre sur la lancée de mesures salariales de large portée.

Les augmentations générales de salaire sont les bienvenues
Du point de vue des partenaires sociaux, ces hausses générales constituent une avancée importante. Elles permettent d'étendre les bénéfices de la négociation salariale à la quasi-totalité du personnel assujetti à la CCT, plutôt qu'à certains employé-e-s seulement.

Pour les **négociatrices d'Unia Anne Rubin** et **Leena Schmitter**, un accord salarial avec une hausse générale est indispensable, surtout après une année où seules des augmentations individuelles avaient été accordées. « Ce résultat protège le pouvoir d'achat de la grande majorité du personnel, y compris des employé-e-s les plus anciens, tout en envoyant un signal fort à l'ensemble du secteur », souligne Anne Rubin. Leena Schmitter ajoute : « Coop fait figure de modèle dans le commerce de détail suisse. Lorsque les résultats financiers sont au rendez-vous, il est naturel que le personnel aussi récolte les bénéfices de la réussite économique. »

Préserver le pouvoir d'achat des employé-e-s
Pour les partenaires sociaux, l'enjeu principal des négociations consistait à préserver le pouvoir d'achat et à alléger le fardeau de la hausse des primes maladie. L'augmentation salariale convenue est supérieure à l'impact actuellement prévu du renchérissement et à l'effet additionnel de la hausse des primes d'assurance-maladie sur le revenu disponible. Elle devrait garantir aux employé-e-s le maintien de leur pouvoir d'achat l'an prochain.

« Les personnes aux revenus modestes subissent de plein fouet la hausse du coût de la vie. C'est pourquoi une revalorisation générale des salaires était pour nous une priorité absolue. »

Michele Aversa, responsable de branche Syna

« Notre priorité était de soutenir le pouvoir d'achat des employé-e-s les plus modestes en compensant le renchérissement et en les aidant à absorber la hausse continue de leurs loyers et de leurs primes d'assurance-maladie. L'augmentation générale des rémunérations inférieures ou égales à 4 900 francs permet de cibler les employé-e-s les plus vulnérables face au renchérissement et à la hausse des prix. »

Markus Beer, président de l'Union des Employés de Coop.

Un signe encourageant pour les années à venir

Les partenaires sociaux voient également dans cet accord un signe encourageant pour les futures négociations avec Coop. L'entreprise est en bonne santé financière. Les partenaires sociaux estiment que cela favorise une juste participation des employé-e-s aux performances de l'entreprise tout en assurant la progression des salaires réels dans la durée.

« C'est justement pour les revenus faibles et moyens que chaque franc compte. La marge de manœuvre financière est réduite surtout pour les plus modestes. Une évolution régulière des rémunérations est donc indispensable pour compenser les charges et maintenir le niveau de vie des employé-e-s. »

Hannes Elmer, spécialiste du partenariat social à la Société suisse des employés de commerce.

Interlocuteurs/-trices pour les médias

Unia
- Anne Rubin, coresponsable de la branche du commerce de détail chez Unia, 076 344 75 81
- Leena Schmitter, coresponsable du secteur tertiaire chez Unia, 079 480 13 08

Syna
- Michele Aversa, responsable de branche chez Syna, 078 775 32 64
- Pour de plus amples informations: kommunikation@syna.ch, 044 279 71 03

OCST
- Marco Pellegrini, secrétaire responsable de la branche du commerce de détail, 079 221 51 36

Société suisse des employés de commerce
- Hannes Elmer, spécialiste Partenariat social, 044 283 45 63
- Pour de plus amples informations : kommunikation@kfmv.ch, 044 283 45 33

Union des Employés de Coop
- Markus Beer, président de l'UEC, 079 348 55 33